

AVIS¹ CESEC N°2018-23

Relatif au

Projet PROTECT'AGRUMES et autres productions végétales en Corse

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 08 juin 2018 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur *le projet PROTECT'AGRUMES et autres productions végétales en Corse* ;

Après avoir entendu Madame BIANCHINI Marie-Pierre, pour l'Office du Développement Agricole Rural de la Corse (ODARC);

Sur rapport de Monsieur Jean-Sauveur VALLESI, pour la commission Agriculture, développement rural, foncier, forêt, mer, pêche ;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 26 juin à Bastia,
Prononce l'avis suivant**

L'enjeu pour l'agriculture Corse est de s'orienter vers des systèmes de production intelligents qui lui assurent de nouvelles performances. La protection des cultures est notamment amenée à évoluer vers de nouvelles stratégies qui ne reposeraient plus principalement sur l'utilisation de produits phytosanitaires.

En effet, l'importance de la contamination des milieux et des produits par les intrants chimiques et leurs résidus, leurs incidences sur la santé des écosystèmes et les craintes quant à leurs effets sur la santé humaine, génèrent une attente forte des citoyens, des consommateurs et du monde agricole pour un nouveau mode de gestion des ravageurs, des agents pathogènes et des plantes adventices.

Le projet « Protect'Agrumes et autres productions végétales en Corse » vise à mettre en place des solutions biologiques alternatives afin de limiter voire supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires pour la protection des cultures.

¹ Votants : 44

Adopté à l'unanimité

Le projet Protect'Agrumes, qui répond à une demande de la filière agrumicole, doit pouvoir être reproduit dans d'autres filières pour venir accompagner les démarches initiées pour tendre vers une agriculture raisonnée, notamment dans la filière arboricole.


Toutefois, tous les écosystèmes sont perturbés et ce désordre écologique doit être appréhendé dans sa globalité.

La production de produits biologiques est également un enjeu important pour la santé publique.

Le CESEC relève avec satisfaction la dimension recherche applicative du projet. Pour la première fois, conjointement, l'Université, les professionnels et les instituts de recherche, à partir des besoins et des attentes exprimées par les professionnels, mèneront des expérimentations et testeront en grandeur nature les solutions.

Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse est favorable au projet proposé, dont il convient de souligner le caractère innovant, la qualité et la cohérence d'ensemble.

Le Président du CESEC,



Paul SCAGLIA